



ACADÉMIE
DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIS

pour notre
ÉCOLE



Dossier de presse
Année scolaire 2023-2024

SOMMAIRE

Chiffres clés de l'académie de Lille

p.4

1. LA TRANSMISSION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

- 1.1 Des effectifs réduits au profit de meilleures conditions d'apprentissage p. 7
- 1.2 Français et mathématiques p. 8
- 1.3 Développement de la maîtrise de l'anglais et des langues vivantes p. 10
- 1.4 Un collège en mutation pour la réussite de tous les élèves p. 11
- 1.5 Le remplacement des professeurs : une priorité p. 13

2. UNE ÉCOLE OÙ ON EST BIEN, UNE ÉCOLE QUI FAIT DU BIEN

- 2.1 Lutte contre le harcèlement p. 15
- 2.2 Lutte contre la précarité p. 17
- 2.3 Favoriser la santé et le bien-être p. 18
- 2.4 Encourager la pratique physique et sportive p. 19
- 2.5 Renforcer l'éducation artistique et culturelle p. 21

3. VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET ENGAGEMENT

- 3.1 La laïcité p. 24
- 3.2 Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations p. 26
- 3.3 L'engagement grâce au SNU p. 28
- 3.4 S'engager et agir pour la transition écologique p. 29

4. EGALITE DES CHANCES ET NOUVEAUX HORIZONS

- 4.1** La scolarisation des élèves en situation de handicap p. 31
- 4.2** Une offre de formation qui favorise l'égalité des chances p. 32
- 4.3** L'enjeu majeur de l'orientation p. 33
- 4.4** Scolarité des enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance p. 35
- 4.5** Prévention du décrochage scolaire :
6 lycées expérimentent « Tous droits ouverts » p. 36
- 4.6** Une plus grande ouverture européenne et internationale p. 37

5. FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR

p. 39

6. DES PERSONNELS REVALORISES ET RECONNUS POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC

- 6.1** Revaloriser les rémunérations des enseignants p. 42
- 6.2** Les accompagnants d'élèves en situation de handicap p. 44
- 6.3** Renforcer la politique de ressources humaines p. 45

7. CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION : 116 PROJETS FINANCÉS

p. 47

CHIFFRES CLÉS

de l'académie
de Lille

LES ÉLÈVES

765 600

écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :

407 300

élèves du 1^{er} degré

358 300

élèves du 2^d degré

dont :

213 800 collégiens

et **144 500** lycéens

(dont 48 200 lycéens
professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

3 801

écoles et établissements du 2^d degré⁽²⁾ soit :

2 774

écoles

209

collèges

165

lycées et Erea*

dont **72** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(*) Erea : Établissement
régional d'enseignement
adapté

LES ENSEIGNANTS

58 428

agents de l'éducation nationale enseignant
à des élèves des 1^{er} et 2^d degrés ⁽²⁾

LA TAILLE DES CLASSES ⁽²⁾

PREMIER DEGRÉ

21,7

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en préélémentaire

20,9

élèves par classe :
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

SECOND DEGRÉ

24,6

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège ⁽⁴⁾

17,7

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

28,6

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

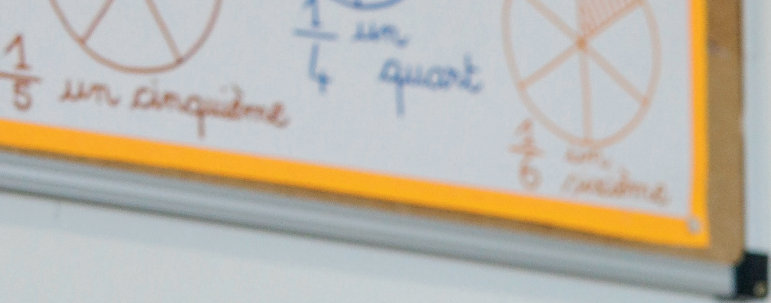
89,3 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

91,0 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2023. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2022. (3) Session 2023, données provisoires. (4) Hors Segpa.



Coin jeux



1. La transmission
**DES SAVOIRS
FONDAMENTAUX**

DES EFFECTIFS RÉDUITS au profit DE MEILLEURES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

DANS LE PREMIER DEGRÉ

100% des classes de grande section, de CP et de CE1 sont limitées à 24 élèves par classe.

Plafonnement à 24 élèves dans les classes de Grande section, de CP et de CE1 (en pourcentage de classes)					
Nord			Pas-de-Calais		
Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023
88,6%	100,0%	100,0%	91,5%	100,0%	100,0%

Dans l'éducation prioritaire, 100% des classes de CP et CE1 ont été dédoublées. 84,2% des classes de grande section le sont également : ce sera 100% en 2024.

Dédoublé des Grandes sections (en pourcentage de classes)					
Nord			Pas-de-Calais		
Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023
66,2%	86,8%	92,4%	79,1%	78,4%	91,6%

FRANÇAIS et MATHÉMATIQUES

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Comme en CP, mi-CP, CE1, 6e et à l'entrée au lycée, des évaluations nationales en début de CM1 et de 4e pour mieux identifier les besoins des élèves et évaluer leurs progrès :
- 1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en 6e en mathématiques ou en français selon le niveau
- Soutien en mathématiques en petits groupes en 2de professionnelle et 1re année de CAP
- 1 h 30 d'enseignement de mathématiques spécifique pour tous les élèves de 1re n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques
- Des plateformes numériques pour entraîner les élèves du cycle 2 : P2IA et Domino
- 1 club de mathématiques dans au moins 30 % des collèges Objectif : 100 %

QUART D'HEURE LECTURE DE L'ACADÉMIE

Ce dispositif, déployé dans les écoles et collèges, propose 15 minutes de lecture quotidien et invite chaque élève à consacrer un temps à la lecture d'un ouvrage choisi librement. Installé de manière durable et ritualisé, ce temps calme et d'évasion développe le goût pour la lecture ainsi que de nombreuses compétences utiles à la réussite de l'élève. Le choix du lieu et de l'horaire dépend du choix des équipes. Le choix de l'ouvrage dépend de l'élève, et doit être un espace de liberté...

LA LECTURE À VOIX HAUTE

Le travail de lecture à voix haute mené par les enseignants, notamment dans le second degré, permet à l'élève de se dire à travers les mots des autres tout en développant les compétences d'expression, est un exercice éminemment formateur, d'ailleurs évalué aux épreuves anticipées de français du baccalauréat ; il contribue notablement à l'appropriation du texte littéraire. **Lille est l'académie qui compte le plus grand nombre de participants au concours national « Si on lisait à voix haute »**, en partenariat avec la Grande Librairie : 317 vidéos ont été envoyées par des établissements aux profils très variés. De nombreuses initiatives locales voient également le jour.

LE PLAN MATHÉMATIQUES

Dans l'académie de Lille, plus de 100 Référents Mathématiques de Circonscription (RMC) accompagnent et forment les enseignants de premier degré dans le cadre du Plan Mathématiques. Ce

sont généralement des Conseillers pédagogiques de circonscription, consacrant une part de leurs missions (50 %) à l'accompagnement de plusieurs constellations par an, chacune constituée de 6 à 8 enseignants.

Ainsi, près de 450 constellations sont prises en charge par les RMC chaque année, soit **2 400 professeurs des écoles par an qui bénéficient de 30 heures de formation** en mathématiques sur un cycle de 6 ans, en alternance avec le Plan Français.

DÉVELOPPEMENT DE LA DIMENSION RECHERCHE

Outre le partenariat avec les universités étrangères (dont la HEP du canton de Vaud), **trois nouveaux labomaths lycées de la région lilloise intègrent un programme de recherche** piloté par Stéphane MALLAT, Professeur de mathématiques appliquées au Collège de France sur la chaire permanente de Sciences des Données :

- Lycée Jean Perrin de Lille ;
- lycée Baggio de Lille ;
- Lycée Colbert de Lambersart.

Accompagnés de formateurs académiques, les professeurs de mathématiques des laboratoires seront formés par Stéphane MALLAT et son équipe, à l'usage de l'intelligence artificielle dans l'enseignement des mathématiques.

CALCUL@TICE

Les corps d'inspection en mathématiques de l'académie de Lille ont publié il y a quelques années un site internet et une application ludiques, pour faire des mathématiques en s'amusant, du CP à la 6e. Cette année, une nouvelle version de l'application a été publiée. Cette nouvelle version de Calcul@ tice permet à l'enseignant, une fois le compte enseignant créé, de créer un compte par élève, et de préparer du contenu à destination des élèves, en piochant dans une bibliothèque d'exercices. Les résultats des élèves sont stockés et restitués à l'enseignant, directement dans son interface.

Cet outil est désormais repris au national, à disposition des toute la communauté éducative !

LES LABORATOIRES DE MATHÉMATIQUES

Les laboratoires de mathématiques sont des lieux de formation continue et de développement professionnels essentiellement destinés aux professeurs. Ils répondent à une volonté d'accroître l'efficacité d'un enseignement des mathématiques. **63 laboratoires de mathématiques maillent le territoire académique, dont 38 implantés en collège**, représentant autant d'ouvertures et de coopération avec les écoles et les circonscriptions.

Un laboratoire Lewis Caroll a été créé au collège Bayard de Denain à la rentrée 2022. En effet, l'initiation des élèves à la logique contribue à la formation du citoyen éclairé capable de porter un regard critique, de l'exprimer clairement, de mieux appréhender le monde. Elle sous-tend l'apprentissage du langage, des langages :

- maîtrise de la langue, compréhension de lecture, production de textes argumentés, élocution, rhétorique ;
- langage d'une discipline, notamment scientifique ;
- les mathématiques ;
- les codages numériques, l'algorithmique.

Un vademecum permettant de déployer les laboratoires de mathématiques Lewis Caroll est en cours de finalisation.

Organisation d'un Forum académique des laboratoires de mathématiques

Le forum académique des laboratoires de mathématiques se déroulera le mardi 7 et mercredi 8 novembre 2023, sur le site de LILLAD Learning center innovation, au campus universitaire de Villeneuve d'Ascq. La première journée se déroulera sur la thématique « Esprit labo », proposant deux conférences et une table ronde traitant des notions constitutives de la « culture labo ». Le fil rouge guidant ces deux journées est l'« Esprit forum », offrant une multiplicité de temps de rencontre et de partage entre tous les acteurs : ateliers de partage d'expériences, ateliers de démonstration de matériels, visites de stands et temps de convivialité.

De nombreuses personnalités du monde des mathématiques et de la recherche proposeront des conférences et participeront aux tables rondes.

LABORATOIRES DE MATHS ET OUVERTURE INTERNATIONALE

Deux programmes Erasmus+ sont ouverts liant deux laboratoires de mathématiques de l'académie avec deux universités européennes :

- Le laboratoire « Claire Voisin » du Lycée Wallon de Valenciennes s'est rendu à Rome, pour une semaine d'échange et de travail autour de la notion de « regard mathématique » et la thématique « maths et arts » ;
- Le laboratoire « Galileo » du collège Jean Jaurès de Lens s'est rendu à Berlin pour entamer un partenariat autour des pratiques d'enseignement et d'évaluation en mathématiques.

Une troisième mission de prospective et de pilotage a été menée à la Haute école pédagogique de Lausanne, où est mis en place une forme expérimentale de laboratoire de mathématiques en classe, basée sur la manipulation pour « faire de maths autrement ».

Développement de la MAÎTRISE DE L'ANGLAIS et des LANGUES VIVANTES

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Une attestation de langues vivantes délivrée à tous les candidats au baccalauréat général et technologique.
- 1^{re} édition du concours national *The more I say*, pour parler et écrire en anglais. 80 projets présélectionnés dans l'ensemble des académies.

L'OFFRE DE LANGUES DANS L'ACADÉMIE

Sur l'ensemble de l'académie, l'offre de langue est construite sur une logique de territoires. Une attention particulière est portée au parcours de l'élève qui doit lui permettre de conserver la langue étudiée du début de l'apprentissage jusqu'au post-bac.

Ouverture de 6 sections bilangues (333 à la rentrée 2023) :

- Collège Rouges Barres de Marcq-en-Baroeul (espagnol)
- Collège Lucie Aubrac de Dunkerque (espagnol)
- Collège Charles de Gaulle de Jeumont (allemand)
- Collège Jean Macé d'Hénin-Beaumont (espagnol)
- Collège Jean Macé de Calais (allemand)
- Collège Jean Jaurès d'Etaples (espagnol)

Ouverture d'une section internationale au lycée Diderot à Carvin (24 à la rentrée 2023)

Ouverture de 5 sections européennes (179 à la rentrée 2023) :

- lycée hôtelier international de Lille (anglais - EPS)
- lycée Henri Wallon de Valenciennes (espagnol – sciences physiques)
- lycée Jules Mousseron de Denain (anglais – économie gestion commerce vente)
- lycée Joseph Marie Jacquard de Caudry (espagnol – histoire-géographie)
- lycée Lavezzari de Berck-sur-mer (anglais – STMS)

Ouverture d'une section binationale au lycée Guy Mollet d'Arras (15 à la rentrée 2023)

CALAIS TERRITOIRE BILINGUE

Initié en 2019, CTB c'est oser apprendre l'anglais autrement. L'objectif est de faire de Calais un véritable territoire bilingue. Pour ce faire, **les élèves**

reçoivent un enseignement en anglais à hauteur de 30 % dès la petite section de maternelle. Des projets interdisciplinaires sont construits autour de prismes généraux pour dynamiser cet apprentissage : Education au développement durable, Education artistique et culturelle et Activités physiques et sportives.

Ce sont 3 000 écoliers dans le 1er degré et 15 000 collégiens et lycéens, 32 écoles, 7 collèges, 6 lycées, 1 EREA et 1 cité éducative qui sont concernés par le projet.

La montée du dispositif se poursuit dans le 1er degré (CE1/CE2 en 2023-24), ce qui implique parallèlement la mise en place d'un accompagnement des professeurs.

La section internationale du collège Vauban accueillera cette année la première cohorte de 5^{ème} et une nouvelle cohorte de 6^{ème}.

NOUVEAU : DUNKERQUE TERRITOIRE PLURILINGUE – EXPÉRIMENTATION

La création de 16 000 emplois annoncés dans l'industrie, l'énergie, le BTP et la logistique d'ici 2035 sur le dunkerquois, tout comme le développement des activités touristiques font de l'accès aux compétences linguistiques un défi majeur pour le territoire.

L'amélioration du niveau général des élèves en anglais est un levier pour répondre aux besoins d'insertion professionnelle. **L'académie de Lille et la ville de Dunkerque ont ainsi convenu d'un accord pour la mise en place d'une expérimentation visant le développement de l'offre de l'enseignement de l'anglais par une approche de type plurilingue (anglais et néerlandais) d'au moins 6h/semaine.**

L'expérimentation concerne les élèves de la grande section de maternelle de 6 écoles et se déploiera progressivement jusqu'en CM2.

Il s'agit des écoles maternelles Giono, Meurisse, Charles Perrault et des écoles primaires André Nita, Louise de Bettignies et Maillart.

Un collège EN MUTATION

pour la réussite DE TOUS LES ÉLÈVES

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Un accompagnement renforcé en 6e avec une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et la généralisation de Devoirs faits.
- Une continuité éducative assurée de 8 h à 18 h dans plusieurs Cités éducatives expérimentatrices.
- L'extension de la part collective du pass Culture aux classes de 6e et 5e.
- Des activités de découverte des métiers proposées dès la 5e.
- L'évaluation des élèves de 4e en français et en mathématiques.
- 2 heures de sport en plus : un dispositif qui encourage, sur le temps périscolaire, la pratique sportive et l'activité physique.

SOUTIEN OU APPROFONDISSEMENT EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES

Maîtriser les savoirs fondamentaux, mais aussi cultiver ses compétences et le goût des apprentissages sont autant de préludes à une scolarité réussie au collège. Alors que près d'un tiers des élèves présente une maîtrise insuffisante en français ou en mathématiques à l'entrée en 6e, tous les élèves entrant au collège bénéficieront à la rentrée 2023 d'1 heure hebdomadaire supplémentaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques.

DEVOIRS FAITS : POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 6E

Dans le prolongement des heures d'enseignement, les devoirs constituent un élément majeur de la réussite des élèves au collège puis au lycée. À compter de la rentrée 2023, tous les élèves de 6e bénéficieront de Devoirs faits. En fonction de leurs besoins, ils renforceront leur capacité à travailler en autonomie, et trouveront un soutien supplémentaire.

Devoirs faits dans l'académie en quelques chiffres :

- 48% des 6e
- 35% des collégiens
- 48 % en éducation prioritaire (REP) et presque
- 57 % en éducation prioritaire renforcée (REP+)
- 66 % des encadrants sont des professeurs
- 34 établissements ont fait appel à des associations
- 1.55 heures hebdomadaires d'accompagnement par élève

La généralisation devoirs faits en 6e concernera près de 52 276 élèves à la rentrée 2023.

LA GÉNÉRALISATION DE PIX 6E

Pour que chaque élève adopte la distance nécessaire avec le numérique et soit pleinement conscient des bons usages respectueux des autres, PIX 6e est généralisé en cette rentrée 2023. Deux nouveaux parcours PIX ont été conçus, à l'issue desquels les élèves obtiennent une attestation de sensibilisation au numérique PIX. Dans la suite du parcours au collège, notamment dans le cadre de l'enseignement de technologie à partir de la 5e, les élèves apprennent à maîtriser les outils numériques.

Cette compétence fondamentale est évaluée par PIX 3e. En 2022-2023, ce sont 43 308 élèves certifiés en 3e.

L'ACCUEIL CONTINU ET PROLONGÉ DES COLLÉGIENS

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs des Cités éducatives, renforce la prise en charge pédagogique par les enseignants et met en place la continuité éducative pour tous les collégiens scolarisés en Cité éducative.

Aussi, dès la rentrée 2023, à titre expérimental, la mesure qui vise à renforcer la prise en charge des collégiens de 8 h à 18 h se mettra en place aux collèges :

- Descartes à Loos,
- Gayant à Douai,
- Lagrange à Fourmies,
- Bayard à Denain,
- Charles Peguy à Arras,
- Jean Zay à Lens,
- Collège Martin Luther King à Calais

LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS EN 5E, 4E ET 3E

Connaître la diversité des parcours est un enjeu fondamental pour élargir l'ambition des élèves et réduire les inégalités sociales. C'est pourquoi, à la rentrée 2023, tous les collèges s'engageront progressivement dans l'organisation de temps de découverte des métiers de la 5e à la 3e.

À l'issue de la 3e, chaque élève aura eu connaissance d'au moins 50 métiers et se sera rendu dans un lycée professionnel, un centre de formation pour apprentis ou un lycée agricole.

En 2022-2023, 83 collèges de l'académie de Lille, dont 19 collèges situés en REP et 16 en REP+, se sont engagés dans l'expérimentation « Découverte des métiers en classe de 5e » : 7 pour Lille-Centre, 3 pour Lille-Ouest, 7 pour Lille-Est, 3 pour Roubaix-Tourcoing, 8 pour Dunkerque-Flandre, 8 pour le Douaisis, 9 pour le Valenciennois, 7 pour la Sambre-avesnois, 6 pour le Cambrésis, 4 pour Arras-St-Pol, 7 pour Lens, 2 pour Béthune-Bruay, 7 pour Calais-St-Omer, 5 pour Boulogne-Montreuil.

Au collège Jean Jaurès de Vieux-Condé, la découverte des métiers se déploie sur plusieurs niveaux de la 5ème à la 3ème à travers différentes actions élaborées grâce à divers partenariats construits avec des entreprises locales comme AGRATI (boulonnerie, visserie) des fédérations ou associations professionnelles telles que l'UIMM ou 100000 entrepreneurs. Elles permettent aux élèves, à la fois de découvrir l'entreprise et la diversité des métiers à travers des visites ou des rencontres au sein du collège mais également dans certains cas de participer à un projet (réalisation d'un plateau de jeu de découverte des métiers avec AGRATI).

Le collège Martin Luther King de Calais s'est engagé dans la découverte des métiers au travers de visites et de rencontres en lien avec le tissu local. Les élèves de 4ème ont ainsi pu découvrir les métiers de l'industrie autour du dragon de Calais, les métiers de la restauration avec le Channel scène nationale ou encore les métiers du patrimoine en partenariat avec la mairie de Calais. Par ailleurs, un rendez-vous hebdomadaire, les «jeudis de l'entreprise», est proposé aux 3ème. Au-delà de la rencontre avec des professionnels, ce temps fort permet également aux élèves d'approfondir les voies d'études possibles après le collège.

Le collège Jacques Prévert de Masnières a construit le dispositif de la 5ème à la 3ème autour d'un forum des métiers, de rencontres avec des professionnels et de stages de découverte en entreprise (à noter un partenariat de proximité avec la verrerie historique de Masnières à travers une capsule vidéo qui a été valorisée au niveau national par la DGESCO dans le cadre de l'expérimentation découverte des métiers). Les élèves ont réalisé des capsules vidéos pour relater leur expérience en entreprise à leurs camarades. L'association DreamMakers (entreprendre pour apprendre) est également associée sur des actions permettant de développer la créativité et les capacités d'innover.

DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE : 2 HEURES SUPPLÉMENTAIRES

L'activité sportive est essentielle à la bonne santé des élèves. Elle favorise l'esprit collectif et le respect des autres et cultive le dépassement de soi. La perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

est une occasion de mobiliser l'École autour de cet enjeu fondamental. Par une action conjointe entre le collège, les clubs et les structures de loisirs sportifs de proximité, le dispositif 2 heures de sport en plus vise à promouvoir la pratique sportive et l'activité physique chez les collégiens volontaires, et plus particulièrement chez ceux qui en sont le plus éloignés, afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé.

Lancée à titre expérimental en 2022-2023, cette possibilité s'étend à la rentrée 2023. Dans l'académie, c'étaient 9 collèges concernés dès la rentrée 2022, ils seront 41 à cette rentrée :

LE PASS CULTURE : EXTENSION AUX CLASSES DE 6EME ET 5EME

La connaissance des grandes œuvres de notre patrimoine, comme la découverte des plus récentes, sont essentielles à la formation des élèves. Le pass Culture y contribue.

C'est pourquoi la part collective du pass sera étendue aux élèves de 6e et de 5e dès la rentrée. Pour construire des projets collectifs, les équipes bénéficieront de 25 € par élève et par an (soit 750 € pour une classe de 30 élèves), comme pour les niveaux de 4e et de 3e.

En 2022-2023, 90 % des collèges et des lycées ont réservé au moins une action d'éducation artistique et culturelle grâce à la part collective du pass Culture.

Le remplacement **DES PROFESSEURS :** **UNE PRIORITÉ**

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- L'amélioration du remplacement des professeurs absents dans les 1er et 2d degrés, quelle qu'en soit la durée.
- La systématisation du remplacement de courte durée (inférieur à 15 jours) dans le 2d degré.

LE REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE

Le remplacement des absences de courte durée (jusqu'à 15 jours) dans le 2d degré constitue un levier majeur de progrès pour l'institution, afin de couvrir des absences qui fragmentent les emplois du temps et obèrent le continuum des apprentissages pour l'élève. Cette ambition prend appui sur la mise en œuvre du Pacte à la rentrée scolaire 2023.

La mise en place du Pacte permet au chef d'établissement de s'appuyer :

- sur les enseignants qui se seront engagés à effectuer (dans le cadre du Pacte) un volume d'heures de remplacement de courte durée, fixé à l'avance : ce volume peut varier par tranches de 18 heures (appelées « parts fonctionnelles »), rémunérées à hauteur de 1 250 € bruts chacune ;
- à défaut, sur les enseignants rémunérés en heures supplémentaires effectives (HSE), modalité de rémunération qui reste inchangée, et à privilégier pour les ajustements en cours d'année scolaire ou pour les enseignants qui ne sont pas engagés dans le Pacte.

L'objectif visé est la systématisation du remplacement de courte durée (RCD) dans tous les établissements. Un plan annuel RCD permet de disposer d'une organisation pour assurer effectivement les heures prévues par l'emploi du temps des élèves en cas d'absence de toute nature des personnels enseignants.

LE REMPLACEMENT DE LONGUE DURÉE

Dans le 1er degré, la gestion du remplacement s'organise au plus proche du territoire. Elle est déléguée aux IEN de circonscription et est mutualisée. Destinés à répondre aux besoins des écoles, les remplaçants effectueront prioritairement des remplacements au sein de leur circonscription d'affectation puis si besoin sur l'ensemble du bassin concerné. Leur fonction est d'assurer la continuité du service public d'éducation

due aux élèves et aux familles. L'académie dispose d'un vivier de 8,4% de la ressource enseignante pour assurer le remplacement.

Dans le second degré, l'académie dispose, pour assurer les remplacements, d'un potentiel de remplacement constitué de plus de 1500 enseignants titulaires et de 570 enseignants en CDI. Il est également fait appel au recrutement de contractuels en CDD, à ce jour près de 1 900. Pour rappel, ce sont 24 710 enseignants dans l'académie, uniquement pour le second degré public.



2. Une école
OÙ ON EST BIEN
une école
QUI FAIT DU BIEN

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Un déploiement obligatoire de pHARe dans 100 % des écoles, collèges et lycées.
- La désignation d'un coordonnateur harcèlement dans chaque collège.
- Une mobilisation d'un nouveau cadre réglementaire permettant de changer d'école un élève auteur de harcèlement

GÉNÉRALISATION DU PROGRAMME PHARE À LA RENTRÉE 2023

Initié en 2019, le plan de prévention du harcèlement pHARe sera déployé dans toutes les écoles, les collèges et les lycées à la rentrée. Il propose un ensemble de ressources aux personnels de l'éducation, chef d'établissement adjoint, professeurs, CPE, psy EN, personnels sociaux et de santé, des formations, des outils de sensibilisation et des conseils juridiques pour prévenir et lutter contre le harcèlement.

Ce programme s'appuiera cette année sur un réseau de **2 référents académiques et 7 référents départementaux** qui assurent le suivi du traitement des situations et accompagnent les chefs d'établissement, les Inspecteurs de l'Éducation nationale et les équipes ressources de leur établissement ou de leur circonscription.

DE NOUVELLES MESURES ET RESSOURCES DÈS LA RENTRÉE

Le programme pHARe sera étendu au lycée.

Le projet d'école ou d'établissement doit fixer les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement de faits constitutifs de harcèlement.

La loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, crée un délit de harcèlement scolaire qui pourra être puni jusqu'à 10 ans de prison. Elle vient rappeler le droit inscrit dans le Code de l'Éducation pour chaque élève à une scolarité sans harcèlement.

Le nouveau décret du 16 août 2023 renforce les mesures applicables en matière de harcèlement dans les établissements d'enseignement scolaire.

« Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une

durée maximale de cinq jours.

Si, malgré cela, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune, (...) » Cette mesure vise à protéger la victime

Pour le second degré, les collèges et les lycées, les procédures disciplinaires qui étaient prévues pour les élèves reconnus auteurs de harcèlement sont étendues « lorsque l'élève commet des actes de harcèlement, notamment de cyberharcèlement, à l'encontre d'un autre élève, y compris lorsque ce dernier est scolarisé dans un autre établissement. »

LE 3020 ET LE 3018

L'une des conditions de réussite du programme pHARe est qu'il soit connu de tous : c'est pourquoi la communication des numéros d'urgence que sont le 3018 et le 3020 est systématisée depuis 2020 dans l'académie de Lille à chaque rentrée scolaire dans les carnets de liaisons et autres supports numériques.

- Le 3020 : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes. Ce dispositif téléphonique, gratuit depuis tous les postes, propose écoute et conseils. L'écouter oriente les appelants qu'ils soient parent ou élève. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées au cours de l'entretien téléphonique et avec l'accord des personnes concernées, elles sont alors transmises aux référents académiques et départementaux qui s'assurent du suivi de traitement de la situation de harcèlement. Le 3020 est joignable du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi.
- Le 3018 : un numéro d'écoute et de prise en charge des situations de cyberharcèlement : gratuit, anonyme et confidentiel. Les écoutants de ce numéro donnent les conseils pour intervenir efficacement auprès des réseaux sociaux et plateforme de diffusion en ligne. Ils alertent également les référents académiques et

départementaux.

CONCOURS NAH

Le prix Non au harcèlement est l'un des temps forts de l'année sur lesquels le programme s'appuie. La production d'une affiche ou d'un clip vidéo de prévention constitue l'un des critères de labellisation pHARe

L'académie de Lille s'engage chaque année depuis 2012, au concours Non au harcèlement avec une participation record : **350 participations au concours en 2022-2023.**

Le prix « Non au harcèlement » offre aux élèves et aux équipes pédagogiques et éducatives l'opportunité de débattre en classe de la problématique du harcèlement et du cyberharcèlement, afin de mieux cerner les enjeux, et ainsi, de prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences. Pour chacun des 3 niveaux (école élémentaire, collège et lycée), deux projets sont primés (affiche et vidéo), ainsi qu'une affiche sur le thème du harcèlement sexiste et sexuel et une vidéo sur le thème du cyberharcèlement.

Après des sélections départementales puis académiques deux établissements scolaires de l'académie ont reçu un prix national Non au Harcèlement lors d'une cérémonie de remise des prix qui s'est déroulée à Paris le 24 mai dernier. Il s'agit de l'école primaire Marguerite Yourcenar du Doulieu dans le département du Nord et du collège David Marcelle de Billy-Montigny dans le département du Pas-de-Calais.

LES PERSONNELS MOBILISÉS

- 9 référents harcèlement
- 9 écoutants sur la plateforme académique
- 100% des circonscriptions et des collèges dotés d'une équipe ressource
- 2400 personnels ressources en cours de formation
- Près de 3000 ambassadeurs collégiens et lycéens

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Septembre-janvier 2024 : participation au prix Non au harcèlement

9 novembre 2023 : journée nationale

Décembre 2023 : second colloque de prévention du harcèlement

6 février 2024 : Safer Internet Day : lancement d'un mois de mobilisation pour un Internet plus sûr

En pratique pHARe c'est :

Une équipe ressource de 5 personnes par circonscription, par collège et par lycée formées au repérage et à la prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement

Une équipe programme qui dispense 10 heures de sensibilisation dans les classes.

Une plateforme digitale dédiée à la lutte contre le harcèlement regroupant tous les contenus éducatifs et outils de suivi pour les chefs d'établissement, directeurs d'école, IEN et superviseurs académiques.

Des élèves ambassadeurs NAH

Deux numéros verts le 30 20 et le 3018

Trois temps forts : Journée nationale, journée nationale consacrée au cyberharcèlement et un concours.

La mise en place dans les établissements scolaires de temps de sensibilisation ou d'atelier à destination des parents

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

BOURSES ET FONDS SOCIAUX

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire. Elles se déclinent en échelons (3 au collège et 6 au lycée), en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Les demandes de bourse de collège et de lycée se font jusqu'au 19 octobre 2023.

Un simulateur de bourse sur le site du ministère permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse nationale à la rentrée scolaire 2023-2024. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé.

Le fonds social est une aide qui vous permet de faire face à des dépenses de scolarité ou de vie scolaire.

Il peut s'agir, notamment, des dépenses liées au transport et sorties scolaires, aux soins de l'enfant (soins bucco-dentaires, achat de lunettes, d'appareils auditifs,...), aux vêtements de travail, aux équipements professionnel ou sportif, ou encore aux manuels ou fournitures scolaires. Il existe aussi un fond social dédié aux frais de cantine.

Les familles en difficulté doivent contacter l'établissement pour retirer un dossier. Une commission spéciale, présidée par le chef d'établissement, étudie chaque dossier et donne son avis sur les demandes. Le chef d'établissement vous informe de la suite donnée.

36,6 % des élèves sont boursiers contre 28,3 % au national.

PETITS-DÉJEUNERS

13 % des enfants scolarisés en Rep et Rep+ arrivent à l'école le ventre vide et ne bénéficient donc pas de bonnes conditions pour leurs apprentissages. Permettre aux écoliers de bénéficier d'un petit-déjeuner à l'école leur permet de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions. Les petits-déjeuners proposés sont équilibrés, de qualité, servis dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire, ouverts à tous les enfants, et accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation et d'une sensibilisation des parents au rôle du petit déjeuner.

Dans l'académie de Lille se sont 35 communes engagées auprès de l'État soit plus de 28 500 petits-déjeuners distribués par semaine (en 2022).

LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Depuis 3 ans, l'académie participe au projet de lutte contre la précarité menstruelle, 262 établissements (191 collèges et 71 lycées) se sont inscrits.

382 séances d'éducation santé ont été réalisées dans le

cadre de cette expérimentation en 2022/2023.

11 296 élèves ont eu recours au dispositif. 63 485 protections féminines ont été délivrées, dont 83% de serviettes jetables sur les 103 établissements ayant répondu à l'enquête.

3 704 filles ont bénéficié d'un accompagnement par l'infirmier avec parfois une orientation vers le médecin traitant.

PACTE DES SOLIDARITÉS

A partir de 2024, le Pacte des Solidarités prendra la suite de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP) initiée par le gouvernement en 2018.

Les services de l'Éducation nationale sur le territoire sont pleinement investis : durant les 5 dernières années, dans le département du Pas-de-Calais, on peut noter par exemple que 7 430 élèves de maternelle ont bénéficié d'un bilan de santé en partenariat avec l'APRIS, 250 élèves ont repris le chemin de l'école grâce à la prise en charge précoce du décrochage dans le premier degré et le nombre d'élèves engagés dans des pratiques sportives n'a cessé d'augmenter. Dans le Nord, une cellule d'évitement scolaire a été mise en place dans chacune des Cités éducatives du territoire pour prendre en charge efficacement le décrochage scolaire.

Favoriser LA SANTÉ et LE BIEN-ÊTRE

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- La mise en place de la démarche École promotrice de santé pour développer un environnement protecteur et des habitudes favorables à la santé.
- Trois mesures pour agir en faveur de la santé mentale : mise en place d'un protocole, formation au secourisme en santé mentale, promotion du 31 14.
- La mise en œuvre effective de l'éducation à la vie affective et sexuelle : écriture d'un programme, déploiement d'un plan de formation ambitieux et de nouvelles ressources pour favoriser des comportements responsables et construire une culture de l'égalité et du respect mutuel.

L'ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ (EPSA)

La démarche École promotrice de santé consiste à faire converger des actions ponctuelles et inscrire la promotion de la santé dans une approche globale, durable et reliée au continuum éducatif.

Le déploiement des écoles promotrices démarrera à compter de l'année 2023-2024, celles-ci s'inscrivent dans le prolongement des projets éducatifs de santé. Les projets de prévention et les activités pédagogiques s'articulent dans un continuum éducatif, en plaçant la question du bien-être à l'école au cœur de son projet.

L'ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ (EPSA)

La démarche École promotrice de santé consiste à faire converger des actions ponctuelles et inscrire la promotion de la santé dans une approche globale, durable.

L'académie de Lille impulse la démarche dès la rentrée 2023 avec le déploiement d'un appel à projet de labellisation Edusanté.

Cette démarche EPSa est au cœur du projet académique 2022/2025 et au sein de l'excellence inclusive des élèves.

L'école promotrice de santé s'inscrit dans le prolongement des projets éducatifs de santé en lien avec les partenaires locaux présents sur les territoires. Les projets de prévention et les activités pédagogiques s'articulent dans un continuum éducatif, en plaçant la question du bien-être à l'école au cœur du projet d'établissement.

LA SANTÉ MENTALE

En 2022/2023, les infirmiers de l'académie ont reçu 16 603 élèves en souffrance, 2 637 pour idées suicidaires et 671 pour tentatives de suicide. Au regard de l'augmentation des entretiens pour souffrance psychique, corroborée par les chiffres sur le plan national, une formation pluri-catégorielle à la prévention du risque suicidaire est proposée depuis plusieurs années permettant aux équipes pluri-catégorielles volontaires de repérer ces jeunes en souffrance et de définir la prise en charge adaptée à la situation. 4 formations ont été dispensées en 2022/2023 soit au total 120 personnes formées.

De même, la présentation du 3114 par les spécialistes des cellules d'urgence médico-psychologique lors de la réunion des cadres a permis de sensibiliser les IEN, les chefs d'établissements sur ce dispositif afin d'apporter une réponse immédiate aux personnels en charge des jeunes en détresse psychique et à risque suicidaire mais aussi en direction des personnels.

Encourager la PRATIQUE PHYSIQUE et SPORTIVE

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne étendu à toutes les écoles.
- Des projets pédagogiques et sportifs pour une année 2023-2024 exceptionnelle marquée par les Jeux olympiques et paralympiques.

L'APQ : AU MOINS 30 MINUTES PAR JOUR DANS LES ÉCOLES

Lancée en association avec le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, cette initiative propose à chaque enseignant du primaire de consacrer au moins 30 minutes par jour à une activité physique, dans le temps scolaire ou périscolaire.

100 % des écoles proposeront au moins de 30 minutes par jour. Distinctes de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), les 30' d'activité quotidienne visent à mobiliser la communauté éducative, les collectivités locales et les clubs sportifs autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé. L'équipe de France des 30' accompagnent les écoles lors des manifestations festives. Des ressources en ligne sont proposées par le Cojop (plateforme Génération 2024).

École Léon Blum à Longuenesse

Depuis un an, l'équipe enseignante organise les APQ pour l'ensemble des classes de l'école principalement sur les temps de récréation. Les APQ se traduisent par la mise en place d'ateliers sportifs tournants.

La journée Olympique du 23 juin 2023 a par ailleurs été marquée par la venue de Maelys Lenclos, sportive de haut niveau en Aérobie. Une journée rythmée par une table ronde, une démonstration et par des ateliers APQ.

Cette organisation se poursuit pour cette nouvelle année scolaire.

DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE : 2 HEURES SUPPLÉMENTAIRES

L'activité sportive est essentielle à la bonne santé des élèves. Elle favorise l'esprit collectif et le respect des autres et cultive le dépassement de soi. La perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 est une occasion de mobiliser l'École autour de cet enjeu fondamental. Par une action conjointe entre le collège, les clubs et les structures de loisirs sportifs de proximité, le dispositif 2 heures de sport en plus vise à promouvoir la pratique sportive et l'activité physique chez les collégiens volontaires, et plus particulièrement chez ceux qui en sont le plus éloignés, afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé.

Lancée à titre expérimental en 2022-2023, cette possibilité s'étend à la rentrée 2023. Dans l'académie, c'étaient 9 collèges concernés dès la rentrée 2022, ils seront 41 à cette rentrée.

LA LABELLISATION GÉNÉRATION 2024

Le label Génération 2024 vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Il est accessible à toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur qui s'engagent à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et à permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique.

La labellisation s'inscrit dans le projet d'établissement, intégrant les valeurs de la République et les principes d'égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'écocitoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Depuis 2018, 431 établissements ont été labellisés dans l'académie :

- 243 écoles (dont 53 en 2023)
- 119 collèges (dont 14 en 2023)
- 60 lycées (dont 9 en 2023)
- 3 IME (dont 1 en 2023) + 1 EREA
- 1 campus
- 4 universités



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

École primaire Voltaire à Wattrelos

Le sport à l'école

Le projet consiste à mettre en place des activités sportives variées et enrichissantes pour tous les élèves / à découvrir des sports moins courants au sein des familles et permet de leur laisser l'occasion de les réinvestir dans les cours de récréation. Une participation à la semaine Olympique et Paralympique est envisagée.

Budget alloué : 17 280 €
142 élèves concernés ■

LES SECTIONS SPORTIVES

Au travers de **56 disciplines proposées dans toute l'académie, 61 lycées et 186 collèges** déploient des sections sportives scolaires dans une logique d'épanouissement des élèves sportifs.

L'OLYMPIADE CULTURELLE

Les olympiades culturelles mêlent culture et valeurs de l'Olympisme, mettent en valeur les territoires des Hauts-de-France, visent à susciter l'inventivité et l'engagement des équipes pédagogiques et des élèves. 2 projets sont proposés :

- Le projet de relais culturel « En-flamme ton territoire » : Il s'agit de valoriser, à travers une capsule vidéo, un patrimoine. Une fois les candidatures recueillies, un parcours sportif de la flamme culturelle sera élaboré, reliant les participants.
- Le concours des jeunes ambassadeurs et ambassadrices : ce concours s'adressera aux élèves de la 4ème à la terminale et a pour thème « Mexico 1968, les Jeux Olympiques au cœur des crises ». Les élèves choisissent d'incarner l'ambassadeur d'un des pays suivants : Etats-Unis, France, Kenya, Royaume-Uni ou URSS. Il leur est demandé d'imaginer le bilan politique et diplomatique qu'ils pourraient dresser, oralement, devant leur ministre, quelques semaines après les Jeux. Il s'agit ainsi de mettre en valeur, par un travail interdisciplinaire, les connaissances et compétences de nombreux enseignements : français, langues vivantes, histoire-géographie, EPS.

Renforcer l'éducation **ARTISTIQUE ET** et **CULTURELLE**

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- La multiplication des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination du 1er degré, en lien avec les partenaires du ministère.
- L'extension de la part collective du pass Culture aux élèves de 6e et de 5e.
- Un plan national de formation destiné à renforcer l'EAC dans le 1er degré, conjugué aux 30 pôles de ressources en EAC (Preac) sur le territoire et à l'Institut national supérieur de l'EAC (Inseac) dispensant des formations Bac + 1, en master et en doctorat.
- Le renforcement de l'EAC comme projet à l'échelle académique, inscrit le parcours global de l'élève, de la maternelle jusqu'à la terminale.

RÉSIDENTICE D'ARTISTES

Plusieurs dispositifs sont déployés qui permettent aux élèves de découvrir l'univers d'une compagnie ou d'un artiste, de participer à un processus créatif au travers d'échanges, d'ateliers ou de workshop et de construire des connaissances dans les domaines des arts et de la culture.

POLLEN, mis en œuvre en partenariat avec la DRAC Hauts-de-France, est un dispositif emblématique. Il s'agit de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art en proposant à des établissements éloignés – notamment géographiquement – des lieux de création et de diffusion une résidence d'artiste de 6 semaines. En 2022-2023, le collège Roger Salengro, de Saint-Pol-sur-Ternoise (62) a accueilli Nicolas Genestin et la Compagnie Talus, tandis que le collège Antoine de Saint-Exupéry de Solesmes (59) a travaillé avec Emma Fridé. En 2023-2024, ce sont les collèges Jacques Brel de Fruges (62) et le lycée J.-B. Corot de Douai (59) qui bénéficieront de ce dispositif.

Parmi les autres dispositifs qui représentent un levier efficace pour favoriser l'accès des jeunes à une offre culturelle de qualité par le biais de résidences longues sur les territoires, nous pouvons citer les CLEA – Contrat Locaux d'Education Artistique – déployés par la DRAC en partenariat avec les DSDEN et les services du rectorat L'académie de Lille en compte 21.

Enfin, mentionnons le ROLL – Réseau des observatoires locaux de la lecture – dispositif de résidence en partenariat avec le réseau «Maison d'écrivains». Le ROLL s'adresse également aux élèves du premier degré. EN 2022-2023, le LP Monts de Flandre, les collèges J.-B. Lebas de Roubaix, Jean Rostand de Sains-en-Gohelle et les écoles d'Hazebrouck et de La Madeleine ont expérimenté le ROLL. Ce dispositif sera reconduit en 2023-2024.

CINÉMA ET AUDIOVISUEL

Les dispositifs « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » permettent aux collégiens de découvrir des œuvres cinématographiques variées (genre, origine et époque) lors de projections spécialement organisées dans les 78 salles de cinéma partenaires et de développer leurs compétences d'analyse de l'image.

En ce qui concerne « Collège au cinéma », 187 établissements publics et privés de l'académie de Lille se sont inscrits dans le dispositif en 2022-2023, ce qui représente 23 383 élèves.

Pour ce qui est de « Lycéens et apprentis au cinéma », 292 établissements ont participé en 2022-2023, ce qui représente 24 569 élèves touchés par le dispositif.

PATRIMOINE

L'académie de Lille accompagne une vingtaine de structures patrimoniales par le biais de professeurs missionnés en service éducatif au sein de ces structures. Parmi celles-ci se trouvent, par exemple, le Forum antique de Bavay, la Villa Cavrois, le Centre historique minier de Lewarde, les lieux emblématiques de la Grande Guerre – CWGC, Carrière Wellington, Musée de Fromelles – la Maison natale du Général de Gaulle ou encore la Cité internationale de la dentelle de Calais.

Parmi les dispositifs favorisant la prise en compte par les élèves de la richesse du patrimoine qui les entoure, nous pouvons citer Lever les yeux, adossée aux Journées du patrimoine, ou encore Le patrimoine, toute une histoire. A l'échelle de l'académie de Lille, un autre dispositif déployé avec l'aide des CAUE 59 et 62 et d'un mécénat avec le Crédit Mutuel poursuit le même objectif : Lire la ville.

L'ÉDUCATION MUSICALE

Discipline obligatoire pour tous les élèves du CP jusqu'à la fin du collège, l'éducation musicale participe à la formation générale des élèves. Cet enseignement fondé sur diverses mises en pratique sensibles et collectives permet l'accès à la culture et le développement de compétences spécifiques, mais aussi de compétences transversales définies par le Socle commun de connaissances de compétences et de culture (S3C). Par ses apports originaux et singuliers, elle contribue à enrichir leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). L'éducation musicale porte des valeurs utiles à la construction des futurs citoyens.

Aujourd'hui, à l'école comme au collège, des dispositifs offrent l'opportunité aux élèves volontaires de suivre des parcours musicaux renforcés :

- Le dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS)
- Les dispositifs d'Orchestre à l'Ecole (OAE)
- L'enseignement facultatif de chant choral
- Les Classes à horaires aménagés Musique (CHAM)

A l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre une formation musicale en lycée :

- L'option et la spécialité Musique
- La série S2TMD



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

École maternelle Pasteur à Denain

Projet : culture autour des arts et du patrimoine

L'idée est que tous les élèves bénéficient d'une culture autour des arts et du patrimoine.

L'objectif des équipes pour les élèves : développer la curiosité, le goût esthétique, l'imagination (orale, écrite sous forme de texte ou de dessins), la création. Ce projet sera poursuivi sur quelques années afin d'étayer les compétences visées.

Budget alloué : 520 €

50 élèves concernés



3. Valeurs de la
RÉPUBLIQUE :
et
ENGAGEMENT

La LAÏCITÉ

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- La formation spécifique des inspecteurs de l'éducation nationale et des conseillers principaux d'éducation (CPE) en prolongement du Plan laïcité du 9 novembre 2022.
- Le Décret du 16/08/2023 rend obligatoire désormais pour cette prochaine année scolaire, l'engagement en établissement d'une procédure disciplinaire à l'encontre des élèves responsables de faits portant une atteinte aux valeurs de la République ou au principe de laïcité. Les modalités pratiques seront détaillées dans un prochain texte.

FAIRE VIVRE LA LAÏCITÉ PAR LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Contribuer à faire vivre les principes et valeurs de la République et le respect d'autrui au sein de la communauté éducative, c'est utiliser tous les temps éducatifs et tous les espaces de la vie à l'École propices à la promotion et à l'exercice des principes et valeurs de la République. Les chefs d'établissement et les personnels peuvent engager les élèves dans les temps forts pédagogiques et éducatifs inscrits au calendrier, comme la Journée de la laïcité à l'École de la République, le 9 décembre, qui commémore l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905.

Projet au collège Rosa Parks à Roubaix

L'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 est inscrit au programme des actions éducatives et donne lieu, chaque année, à des projets instructifs, ambitieux, originaux, qui font vivre la laïcité au sein des écoles et des établissements. Cette journée a vocation de valoriser les travaux des élèves sur ce sujet à partir de supports iconographiques mis à disposition par la Bibliothèque nationale de France. A l'occasion de cette journée, les élèves se sont saisis du sujet en réalisant une exposition : la laïcité s'affiche pour rendre hommage à la République. La laïcité, une notion maîtrisée et acceptée au collège Rosa-Parks

FAIRE RESPECTER LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ

L'action des équipes académiques des valeurs de la République (EAVR) auprès des écoles et établissements se poursuit afin de répondre concrètement aux atteintes signalées ainsi qu'aux demandes de conseil toujours plus nombreuses.

Outre l'engagement de tous les personnels pour assurer le respect de la loi de 2004 sur l'interdiction des ports de signes et tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, la laïcité sera réaffirmée dès la rentrée pour protéger les élèves contre le prosélytisme, les pressions sur les croyances ou les tentatives d'endoctrinement, de même que sera réaffirmé le caractère laïque des enseignements.

POURSUIVRE LA FORMATION DE TOUS LES PERSONNELS

Les formations à la laïcité sont conçues au sein de l'équipe académique VdR et leur déploiement est adossé à un réseau de formateurs interdegrés d'une soixantaine de membres, majoritairement des CPE et des professeurs, du premier et du second degrés, de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel.

Elles s'organisent dans deux champs essentiels : la transposition académique du plan quadriennal de formation de l'ensemble des personnels demandé par le ministère d'une part, la conception de formations académiques d'autre part.

La transposition académique du plan quadriennal de formation de l'ensemble des personnels demandé par le ministère se compose de deux visioconférences interactives et d'une demi-journée de formation en présentiel dans l'établissement ou l'école des agents concernés. Parmi les éléments spécifiques à l'académie de Lille, on peut retenir le radar de positionnement numérisé proposé aux établissements et des capsules vidéo tournées pour l'occasion. Cette formation a

touché cette année 13891 agents (contre 7705 en 2021-2022). En deux ans, l'équipe académique a ainsi formé 21596 agents dans ce cadre.

Parallèlement, une action spécifique a été déployée en mai 2023 à destination des chefs d'établissement. Elle a touché 304 chefs d'établissement et 266 adjoints, soit respectivement 68% et 72% d'entre eux. Il s'est agi d'une action de formation spécifique, visant à répondre aux interrogations des chefs d'établissement sur le respect du principe de laïcité en établissement et, en particulier, sur l'article L141-5-1 du code de l'éducation.

D'autres moments sont consacrés à la formation :

- L'accueil de tous les stagiaires et contractuels affectés dans l'académie
- Les formations en établissement demandées par le chef d'établissement
- La formation des personnels administratifs
- La formation des référents laïcité en établissement

Promouvoir L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- L'engagement des établissements dans le label Égalité filles-garçons fortement encouragé.
- La priorité donnée à la lutte contre le harcèlement LGBTphobe.
- Une visite obligatoire d'un lieu de mémoire et d'histoire organisée au cours de la scolarité.

CONSTRUIRE L'ÉGALITÉ FILLES- GARÇONS À L'ÉCOLE

L'égalité filles/garçons est au cœur des Valeurs de l'école laïque et républicaine. Elle constitue un véritable enjeu démocratique de la construction du futur citoyen. Les filles sont encore trop peu nombreuses à s'orienter vers les métiers de l'Ingénierie, et vers ceux du Numérique, par exemple : 33,1% sont en formation d'ingénieur, 24,2% en DUT du secteur Production et 30,6% en CPGE scientifiques. A l'inverse, les enseignements des Humanités sont toujours largement plébiscités par celles-ci. Par ailleurs dans la voie professionnelle, on observe également des différences marquées selon les filières. Ainsi sur l'ensemble du domaine de la production les filles ne représentent que 12,7% des élèves, contre 63,8% pour l'ensemble du domaine des services. Ces différents écarts incitent l'académie à continuer à amplifier les actions en faveur de l'égalité entre les Femmes et les Hommes en développant une politique volontariste en la matière.

Dans le cadre de la formation, l'académie engage des actions en faveur d'une plus grande égalité entre les filles et les garçons, afin de transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel :

- soutenir l'action des CESCE en école et en établissement, en matière d'amélioration du climat scolaire, au bénéfice de l'égalité.
- favoriser dans le cadre des projets d'établissement, une politique de promotion de l'égalité : 75% des établissements du 2nd degré ont mené des actions de sensibilisation à l'égalité F/G et à la lutte contre les discriminations.
- un référent-égalité dans chaque établissement : plus de 60% en collège et lycée ; au moins 1 par circonscription dans le 1er degré.
- un comité de pilotage académique afin de s'engager

dans la première campagne de labellisation égalité F/G des établissements du 2nd degré.

- mobiliser les élus des CVL, du Conseil académique à la vie lycéenne sur cette thématique, alors que désormais la parité s'impose pour ces instances représentatives.

Projet Maryam Mirzakhani

Ce projet a pour ambition affichée de rééquilibrer les choix d'orientation des élèves filles vers les enseignements et disciplines scientifiques. Il a pour feuille de route la réduction des stéréotypes de genre tout au long du parcours de l'élève, ce de l'école primaire à l'enseignement supérieur et donc, in fine l'accompagnement de l'ambition scientifique des filles.

Pour ce il convoque différents leviers :

- La sensibilisation et la formation de l'ensemble de la communauté éducative : personnels, élèves, parents
- L'innovation pédagogique
- L'articulation entre les différents degrés et niveaux d'enseignement
- Le renforcement des liens avec l'enseignement supérieur
- L'appui sur la recherche scientifique

Le projet concerne 10 écoles, 15 collèges, 5 lycées du Valenciennois ainsi que les universités de Valenciennes et de Lille sur une période de 3 à 5 ans.

Quelques dispositifs :

- Numérik'elles : sensibiliser les lycéennes aux emplois du numérique;
- Girl's Day : présentation des métiers de la SNCF à forte dominante technique lors d'un accueil ;
- Ingénieure au féminin : action qui vise à faire connaître aux lycéennes et aux parents les multiples facettes du métier d'ingénieur ;

- Capital Filles : association assurant l'accompagnement de jeunes filles en établissement dans un parcours de formation professionnelle ambitieux

L'ÉCOLE : UN LIEU DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE POUR LES ÉLÈVES LGBT+

Un plan académique de lutte contre les LGBTphobies a été lancé par la rectrice en février 2023. Il se déploie en faveur des élèves et des personnels de l'académie.

Ce plan repose sur cinq axes :

- Inventorier les cas de LGBTphobies et les discriminations anti-LGBT+
- Accompagner les élèves et les familles
- Sensibiliser tous les élèves
- Former les personnels
- Valoriser les initiatives

En outre, le plan académique, coordonné par le référent académique Lutte contre les LGBTphobies, s'appuie sur une nouvelle instance : l'Observatoire académique des LGBTphobies.

L'Observatoire académique des LGBTphobies, présidé par la rectrice, a été installé le 17 mai 2023. Il réunit plusieurs fois par an des personnels de l'Éducation nationale (enseignants, inspecteurs, personnels de direction, référents académiques...) ainsi que différents acteurs investis dans la lutte contre les LGBTphobies (associations, parents d'élèves, élèves...). Il fait appel autant que de besoin à des personnes reconnues pour leur expertise sur les questions LGBT+.

Les grandes orientations stratégiques de l'Observatoire sont mises en œuvre par un groupe académique de lutte contre les LGBTphobies, qui est un groupe de travail composé de membres de l'Éducation nationale (en majorité des enseignants et des CPE). Sous le pilotage du référent académique, les membres de ce groupe produisent des ressources, participent à des actions de sensibilisation et de prévention dans les écoles et les établissements scolaires, contribuent à la formation des personnels...

Un podcast par les élèves du collège Pierre Mendès-France de Tourcoing

Ce projet a pour ambition affichée de rééquilibrer les choix d'orientation des élèves filles vers les enseignements et disciplines scientifiques. Il a pour feuille de route la réduction des stéréotypes de genre tout au long du parcours de l'élève, ce de l'école primaire à l'enseignement supérieur et donc, in fine l'accompagnement de l'ambition scientifique des filles.

Pour ce il convoque différents leviers :

- La sensibilisation et la formation de l'ensemble de la communauté éducative : personnels, élèves, parents
- L'innovation pédagogique
- L'articulation entre les différents degrés et niveaux d'enseignement
- Le renforcement des liens avec l'enseignement supérieur
- L'appui sur la recherche scientifique

Le projet concerne 10 écoles, 15 collèges, 5 lycées du Valenciennois ainsi que les universités de Valenciennes et de Lille sur une période de 3 à 5 ans.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE

L'académie, en lien avec ses partenaires, permet à des élèves de se rendre sur des lieux de mémoire, notamment dans des camps de concentration. Ainsi, tous les ans désormais, des élèves de 13 lycées de notre académie participent à un déplacement en Pologne, à Auschwitz-Birkenau. Des élèves de troisième découvriront cette année des lieux de mémoire, en France, avec un déplacement sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof en Alsace et en Europe avec la visite d'Auschwitz-Birkenau.

Des ateliers hors les murs du Mémorial de la Shoah sont organisés en établissement autour de la question du racisme et de l'antisémitisme. Ces ateliers sont destinés aux élèves. Cette année, 3 écoles, 5 collèges et 2 lycées ont pu en profiter, en avril et en mai, dans les secteurs de Dunkerque et de Valenciennes. En 2023-2024, deux sessions seront également organisées : l'une à Etaples et l'autre à Grande-Synthe.

Les élèves de l'académie profitent très largement des témoignages, parmi lesquels ceux de Lili Leignel, Ginette Kolinka ainsi que Beate et Serge Klarsfeld :

- Lili Leignel intervient quasiment tous les jours dans l'académie pour témoigner (juive, elle a été déportée avec sa famille en 1943) et pour donner une leçon de tolérance aux élèves. Parmi ces nombreuses interventions, il faut noter celles du 31 mars 2023, à Lille, devant plus de 1200 élèves et du 19 juin 2023, devant 200 élèves de CM2 à Bruay-la-Buissière.
- Ginette Kolinka, déportée juive, intervient aussi dans l'académie. Elle est par exemple intervenue le 2 mars 2023 au lycée Berthelot de Calais.
- Beate et Serge Klarsfeld ont témoigné le 12 septembre 2022 à Lille devant 500 écoliers et collégiens.

Des dizaines de projets en établissement

Pour la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2023, le collège Makéba de Lille s'est associé au collectif Kifkif dans le cadre du projet « Osez la différence ».

Au collège Henri Durez d'Estaires, des affiches sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, réalisées par des élèves de 5ème, ont été exposées au collège lors de la semaine du 20 au 26 mars 2023.

Au lycée Faidherbe de Lille, en 2022-2023 a été mené un projet qui s'intitule « Comment devient-on raciste ? ».

L'ENGAGEMENT grâce AU SNU

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Un nouveau label Classes et Lycées engagés pour reconnaître les projets pédagogiques autour de l'engagement : semaine de l'engagement, forums de l'engagement avec les partenaires, séjours de cohésion.
- Le développement du SNU à titre individuel pour poursuivre l'engagement des 85 000 jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans ayant déjà participé au SNU depuis son lancement en 2019.
- Un renforcement du pilotage de la démocratie scolaire, notamment par le suivi du nombre de conseils de la vie collégienne et de conseils de la vie lycéenne dans les académies.

Création d'un parlement des droits des enfants

Des élèves des 8 cités éducatives du Pas-de-Calais ont participé au premier parlement des droits des enfants, parlement inauguré en présence d'Éric Delemar, défenseur des enfants, adjoint en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant.

De nombreux ateliers ont permis de réfléchir autour des enjeux de droits et d'engagement.

S'appuyant sur cette première dynamique, le second parlement se tiendra à Calais et permettra notamment de mutualiser et de partager les projets menés au sein des cités éducatives.

favoriser l'engagement. Les Classes et Lycées engagés développeront, au niveau de la classe de 2de et de la première année de CAP, un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, dans l'enseignement moral et civique et le parcours citoyen.

SNU, CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS

Durant l'année scolaire 2022-2023, ce sont 2 868 jeunes volontaires des Hauts-de-France qui se sont dirigés vers des séjours organisés en Bretagne, Grand-Est, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Centre-Val-de Loire, Île-de-France et Hauts-de-France. En parallèle, dans les Hauts-de-France, 26 centres ont accueilli près de 3092 jeunes en provenance des régions jumelées.

Jalon dans le parcours de chaque jeune vers la citoyenneté, le SNU renforce l'engagement au service des autres et de la Nation. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans et a pour objectifs de renforcer la résilience de la Nation, développer la cohésion nationale et promouvoir une culture de l'engagement. Il s'articule autour d'un séjour de cohésion en hébergement collectif et d'une phase d'engagement sous différentes modalités.

À la rentrée 2023, une nouvelle labellisation viendra accompagner et valoriser la dynamique que de nombreux établissements mènent d'ores et déjà pour

S'ENGAGER ET AGIR pour la TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- 1 affiche « Mes 8 gestes pour la planète » diffusée dans toutes les écoles et tous les établissements du 2^d degré.
- 1 référentiel de compétences et des repères de progression pour rendre plus opérationnelle l'éducation au développement durable.
- 300 aires éducatives fluviales identifiées.
- 1 400 cadres formés à la transition écologique au cours de l'année 2023-2024.
- Le dispositif du Parlement des enfants étendu aux élèves de 6^e.

LES AIRES ÉDUCATIVES

Le dispositif des aires éducatives, qui permet notamment de travailler sur l'éco-citoyenneté, sera développé à plus grande échelle, avec l'objectif national de concerner 18 000 écoles et établissements scolaires d'ici 2030.

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un conseil et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Dans l'académie 37 équipes sont engagées, avec 2 lycées qui expérimentent le dispositif. A la rentrée, des aires fluviales devraient voir le jour.

LES ÉCO-DÉLÉGUÉS

Près de 32 000 éco-délégués lycéens contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique. Des binômes d'éco-délégués sont élus, au collège et au lycée parmi les membres des instances collégiennes et lycéennes. L'académie de Lille propose aux éco délégués de se réunir en parlement à l'échelle des bassins, un dispositif unique à l'échelle nationale. Les élèves bénéficient d'éclairages scientifiques, d'accompagnement partenarial, mutualisent leurs idées et décident de dynamiques territoriales communes.



4. Égalité
DES CHANCES
et
**NOUVEAUX
HORIZONS**

LA SCOLARISATION des élèves EN SITUATION DE HANDICAP

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) : 6 500 postes supplémentaires et des mesures de revalorisation.
- L'ouverture de 37 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), de 44 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et de 29 dispositifs d'auto-régulation (DAR).
- La création de 25 postes de professeurs ressources troubles du neuro- développement (TND).
- Une nouvelle mission proposée aux professeurs dans le cadre du Pacte enseignant : l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le 1er et le 2d degré.
- La mise en œuvre des mesures de la Conférence nationale du handicap 2023

CRÉATION DE STRUCTURES INCLUSIVES À LA RENTRÉE 2023

- + 2 ULIS École
- + 8 ULIS Collège
- + 1 ULIS Lycée
- + 5 ULIS Lycée professionnel
- + 1 UPE2A École
- + 1,5 UPE2A Collège
- + 2 UPE2A Lycée

LE PLAN AUTISME

Dans le cadre du plan autisme, le déploiement d'unité d'enseignement externalisée autisme (élémentaire et maternelle) permet la création de nouveaux dispositifs inclusifs en partenariat avec les établissements médicosociaux. Ces ouvertures s'accompagnent dorénavant de création de deux dispositifs d'auto-régulation (DAR) pour accueillir les élèves porteurs d'un trouble du spectre autistique au collège.

L'académie renforce son réseau de :

- 4 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) ;
- 4 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) ;

LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

À la rentrée, ce sont près de 500 AESH recrutés par l'académie pour accompagner les élèves en situation de handicap. Par ailleurs, dans chaque PIAL, un AESH référent sera installé afin d'appuyer les AESH nouvellement nommés et d'accompagner les équipes.

25 ETP sont créés afin de garantir le remplacement des accompagnants, pour les absences de longue durée.

À la rentrée 2023, la rémunération moyenne des accompagnants des élèves en situation de handicap sera revalorisée de 10 % à 13 % sous l'effet de plusieurs mesures.

La grille indiciaire est revalorisée : elle débute à l'indice majoré 366, soit 5 points au-dessus de l'indice minimum de traitement de la fonction publique, et rehausse les indices des autres échelons pour permettre une progression continue en fonction de l'expérience. Cette nouvelle grille conduit à des gains compris entre 5 et 15 points d'indice, en fonction des échelons.

- Une nouvelle indemnité de fonctions de 1529 € bruts par an est créée.
- L'indemnité versée aux AESH référents qui apportent un appui méthodologique et un soutien spécifique aux AESH nouvellement nommés est majorée de 10 %.
- La hausse de la valeur du point d'indice en juillet 2023.

UNE OFFRE DE FORMATION qui favorise L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Des leviers pour renforcer la mixité sociale et scolaire.
- Une offre de formation plus riche dans les établissements les moins favorisés.

L'ACCUEIL CONTINU ET PROLONGÉ DES COLLÉGIENS

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs des Cités éducatives, renforce la prise en charge pédagogique par les enseignants et met en place la continuité éducative pour tous les collégiens scolarisés en Cité éducative.

Aussi, dès la rentrée 2023, à titre expérimental, la mesure qui vise à renforcer la prise en charge des collégiens de 8 h à 18 h se mettra en place les cités éducatives de l'académie.

Seront concernés dans l'académie :

- collège Descartes à Loos,
- collège Gayant à Douai,
- collège Lagrange à Fourmies,
- collège Bayard à Denain,
- Collège Charles Peguy à Arras,
- Collège Jean Zay à Lens,
- Collège Martin Luther King à Calais

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS LES MOINS FAVORISÉS

Renforcer l'attractivité des établissements défavorisés en développant l'offre de formation constitue un levier puissant en faveur de la mixité sociale. Des déploiements ont déjà été menés et ont permis de réduire les inégalités. Cette offre regroupe l'implantation de l'enseignement optionnel français et culture antique en 6e, l'ouverture de classes à horaires aménagés, de sections sportives, de classes bi-langues et l'ouverture de sections internationales

98 collèges défavorisés proposent un enseignement de Culture antique au titre de la mixité, avec 14 ouvertures à cette rentrée : au collège privé Sainte Marie de Pérenchies, au collège Philippe de Commines de Comines, au collège Jean Moulin de Wattignies, au collège Voltaire de Wattignies, au collège Jean Mermoz de Faches-Thumesnil, au collège Jean Deconinck de Dunkerque, au collège Lucie Aubrac de Dunkerque,

collège privé Sacré Coeur de Watten, collège Louis Pasteur de Somain, au collège Moulin Blanc de Saint-Amand-Les-Eaux, au collège Denis Saurat de Trélon, au collège privé Saint Joseph de Villers-Outreaux, au collège Pierre et Marie Curie de Liévin et au collège Jacques Prévert d'Houdain.

21 collèges défavorisés proposent une Classe à horaires aménagés musique (CHAM) au titre de la mixité, avec 1 ouverture à cette rentrée au collège Michelet de Lens.

186 collèges défavorisés proposent une section sportive au titre de la mixité, avec 3 ouvertures à cette rentrée, au Collège Pierre de Ronsard d'Haumont, au collège François Rabelais d'Hénin-Beaumont et au collège Paul Eluard de Vermelles.

320 collèges défavorisés proposent une classe bilingue au titre de la mixité, avec 6 ouvertures à cette rentrée :

- Collège Rouges Barres de Marcq-en-Baroeul (espagnol)
- Collège Lucie Aubrac de Dunkerque (espagnol)
- Collège Charles de Gaulle de Jeumont (allemand)
- Collège Jean Macé d'Hénin-Beaumont (espagnol)
- Collège Jean Macé de Calais (allemand)
- Collège Jean Jaurès d'Étaples (espagnol)

L'ENJEU MAJEUR DE L'ORIENTATION

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- La généralisation de la découverte des métiers au collège : un dispositif qui permet aux élèves, de la 5e à la 3e, de découvrir les secteurs d'activité, métiers et pratiques professionnelles.
- Un référent découverte des métiers nommé et formé dans chaque collège.
- Un guide à destination des professeurs principaux de collège et de lycée qui précise les différentes dimensions de l'accompagnement à l'orientation.

GÉNÉRALISER LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA 5E À LA 3E

Connaître la diversité des parcours est un enjeu fondamental pour élargir l'ambition des élèves et réduire les inégalités sociales. C'est pourquoi, à la rentrée 2023, tous les collèges s'engageront progressivement dans l'organisation de temps de découverte des métiers de la 5e à la 3e.

À l'issue de la 3e, chaque élève aura eu connaissance d'au moins 50 métiers et se sera rendu dans un lycée professionnel, un centre de formation pour apprentis ou un lycée agricole.

En 2022-2023, 83 collèges de l'académie de Lille, dont 19 collèges situés en REP et 16 en REP+, se sont engagés dans l'expérimentation « Découverte des métiers en classe de 5e » : 7 pour Lille-Centre, 3 pour Lille-Ouest, 7 pour Lille-Est, 3 pour Roubaix-Tourcoing, 8 pour Dunkerque-Flandre, 8 pour le Douvais, 9 pour le Valenciennois, 7 pour la Sambre-avesnois, 6 pour le Cambrésis, 4 pour Arras-St-Pol, 7 pour Lens, 2 pour Béthune-Bruay, 7 pour Calais-St-Omer, 5 pour Boulogne-Montreuil.

Pilier du parcours Avenir, la découverte des métiers se déploie progressivement dans tous les collèges dès la rentrée 2023. Elle concerne l'ensemble du cycle 4 de la 5e à la 3e. Elle vise à développer les connaissances des secteurs professionnels, de leur évolution et des possibilités d'insertion dans un monde professionnel en mutation constante. En ouvrant les horizons et élevant les ambitions, la découverte des métiers contribue à réduire le déterminisme social.

NOUVEAUTÉ : EXPÉRIMENTATION 1RE PARI

Objectif : Favoriser une orientation éclairée et choisie en proposant en fin de seconde un parcours accompagné en première générale à des élèves envisageant une orientation ou ayant une décision d'orientation vers la 1ère STMG par défaut.

6 établissements concernés :

- Lycée du Noordover de Grande-Synthe
- Lycée César Baggio de Lille
- Lycée André Lurçat de Maubeuge
- Lycée Guy Mollet d'Arras
- Lycée Condorcet de Lens
- Lycée Giroux Sannier de Saint-Martin-Boulogne

Différentes organisations et contenus pédagogiques proposés : Groupe classe en effectif réduit sur les matières de tronc commun, Groupe spécifique en Enseignement de Spécialité, aide méthodologique, soutien, tutorat, 1 h de Devoirs faits, projets de classe : « projet BD », estime de soi et confiance en soi « Bien dans ton corps » ..., module d'accompagnement à l'orientation ...

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Au nombre de 73 dans l'académie de Lille et de 111 au niveau de la région académique, les cordées de la réussite ont pour objectif de lutter contre les déterminismes sociaux-culturels pouvant freiner l'accès aux jeunes aux formations de l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence. Elles mobilisent collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur qui travaillent en réseau pour susciter l'ambition scolaire auprès des élèves.

73 Cordées de la réussite, dont trois Cordées de région académique : Sciences Po « PEI », ESJ « Découvrir le journalisme », IUT de Lille « Valoriser les filières techniques à travers l'initiation à l'ingénierie ».

Les élèves de l'académie de Lille sont également encordés à deux Cordées de l'académie d'Amiens : Lycée Henri Martin à Saint-Quentin « Métiers du 8ème art », Lycée Pierre Mendés France à Péronne « Cordée Campus Transport Logistique ».

9 nouvelles Cordées de la réussite seront mises en place à cette rentrée :

- Lycée Guy Mollet - Arras (62) : Ambition et démocratisation du Collège au lycée
- Lycée Condorcet - Lens (62) : Du lycée professionnel vers le BTS
- LP Joliot Curie - Oignies (62) : Le BTS ESF c'est pour moi
- Lycée Albert Châtelet - Saint Pol Sur Ternoise (62) : Sup'Esprit
- IUT de Lens (62), département GEA : En route vers l'entreprise, en passant par l'IUT
- ISEFORM Santé - Loos (59) : Le soin : découvrir, affiner son projet et en faire son métier de demain
- École Supérieure Arts Appliqués Textile - Roubaix (59) : À la découverte des métiers des Arts appliqués et du design
- École Supérieure d'Art et de Communication de Cambrai (59) : Les métiers de l'image
- Lycée Jean Bart – Dunkerque (59) : Découvrir le métier d'informaticien

LA RÉUSSITE SCOLAIRE

des enfants bénéficiant

UNE MESURE DE PROTECTION

DES MILLIERS D'ÉLÈVES CONCERNÉS

Notre académie compte plus de 13 000 jeunes et enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. La comparaison entre les indicateurs départementaux et nationaux témoigne de la réalité de l'aide sociale à l'enfance dans notre académie. Ainsi, la part des mineurs faisant l'objet d'une saisine du juge des enfants en assistance éducative y est plus élevée qu'au niveau national (respectivement 11,1 % dans le Nord et 10,4 % dans le Pas-de-Calais contre 8,8 % au national). De même, le taux de « mesure ASE » y est plus élevé qu'au niveau national (respectivement 2,8 % et 2,9 % contre 2,2 %), avec une surreprésentation des mesures de placement (respectivement 1,6 % et 2 % des 0-20 ans contre 1,2 % au niveau national) et à contrario une sous-représentation des mesures d'action éducative à domicile qui ne représentent que 4 % dans le Nord et 5,1 % dans le Pas-de-Calais de l'ensemble des mesures ASE contre 14 % au niveau national.

DES PARCOURS SCOLAIRES À SÉCURISER

La majorité de ces enfants et de ces jeunes, en âge scolaire, sont accueillis dans nos établissements, la plupart du temps avec un parcours scolaire favorisant la déscolarisation ou encore une orientation quasi systématique vers les voies courtes de formation en raison d'une inquiétude permanente quant à l'avenir.

Parce que chaque élève doit trouver sa place dans l'École, et qu'il est nécessaire de porter une attention toute particulière à ces jeunes, un groupe de travail pluri-catégoriel a été mis en place.

L'académie organise, en lien avec ENPJJ, INSPE et les Conseils départementaux des journées d'études INSPE. Pour la 3e édition à venir, le thème retenu est « L'école comme facteur et espace de protection et de résilience pour les enfants placés ? ».

Des ressources spécifiques ont été mises en place, à titre expérimental. Il s'agit de fiches outils sur les aspects théoriques et juridiques (secret professionnel, droits de l'enfant, actes usuels non usuels ..) mais aussi sur les aspects pédagogiques et éducatifs (Quelle vigilance en classe ? Comment accrocher les enfants bénéficiant d'une mesure de protection grâce à la pédagogie ? Impliquer dans les actions positives ?).

Des alliances éducatives locales sont en cours de déploiement pour un accompagnement des équipes sur le terrain et une réponse au plus près des besoins.

DES RÉFÉRENTS ASE

Un travail est actuellement mené en lien avec les circonscriptions et établissements scolaires autour de la création de référent ASE dans notre académie pour la rentrée 2024. Une ingénierie de formation est en cours afin de former les personnels, et au premier titre les référents.

PRÉVENTION DU décrochage scolaire

6 LYCÉES EXPÉRIMENTENT « TOUS DROITS OUVERTS »

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire en lycée professionnel, le ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle a lancé une expérimentation « tous droits ouverts » qui vise à intensifier la prévention du décrochage scolaire, en permettant à tous les acteurs et partenaires de la remobilisation des jeunes au sein d'un territoire (Missions Locales, E2C, EPIDE, associations...), d'agir ensemble.

L'expérimentation a permis de lever les freins administratifs liés au statut d'élève qui peuvent faire obstacle à l'accès à certaines des solutions portées par les partenaires de la lutte contre le décrochage scolaire d'un territoire.

En région Hauts-de-France, l'expérimentation comprend trois niveaux :

- sécuriser le parcours du jeune
- hybrider les parcours pour prévenir le décrochage
- expérimenter de nouvelles modalités d'accès au diplôme

Six lycées professionnels ont déjà expérimenté « Tous droits ouverts » dans l'académie de Lille en 2022-2023 :

- LP Baggio de Lille
- LP Delaunay de Lomme
- LP Léonard de Vinci de Trith Saint Léger
- LP Philippe Auguste de Bapaume
- LP Blériot de Cambrai
- LP Henri Senez d'Hénin-Beaumont

UNE PLUS GRANDE ouverture EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Le renforcement de l'apprentissage de l'anglais pour les 96 % d'écoliers et les plus de 99 % de collégiens qui l'étudient.
- Plus de 1 100 écoles et établissements labellisés Euroscol.
- L'encouragement des partenariats avec des établissements étrangers.

ENCOURAGER LES PARTENARIATS SCOLAIRES

La mobilité constitue un élément clé pour renforcer les compétences de communication des élèves en langue vivante étrangère.

L'ouverture européenne et internationale des établissements est aujourd'hui une réalité. Les partenariats scolaires contribuent à la mobilité des élèves en offrant un cadre de coopération sécurisé pour les écoles et les établissements. L'objectif est que, d'ici 2025, 100 % des collèges et des lycées et autant d'écoles que possible disposent d'au moins un partenariat avec un établissement étranger, afin que chaque élève puisse vivre au moins une expérience de mobilité dans son parcours scolaire.

Les partenariats avec d'autres régions d'Europe et du monde sont essentiels pour bénéficier d'un réseau et d'échanges sur lesquels de très nombreux projets s'appuient.

Par exemple, en Allemagne, le partenariat avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie se traduit notamment par un travail visant à délivrer des certificats de compétences communes entre 6 lycées professionnels qui travaillent de manière appariée, des projets se développent également dans l'enseignement général, un travail avec la chambre des métiers d'Erfurt permet des échanges de jeunes et de personnels. En Espagne, plusieurs partenariats se mettent en place (Andalousie, Aragon, Madrid). Au Royaume Uni des appariements de 23 écoles ou établissements sont en cours d'élaboration avec la ville de Leeds, concernant entre autres les lycées ayant une section du Baccalauréat Français International britannique.

ERASMUS + DANS L'ACADÉMIE

4 894 000 d'euros seront consacrés dans l'académie à financer les mobilités d'élèves ou de personnels entre juin 2023 et mai 2025 pour l'enseignement général et professionnel.

2,1 % des écoles primaires, 12,3% des collèges, 13,2% des lycées et 92% pour les lycées professionnels bénéficient de fonds Erasmus+.



5. Faire du
LYCÉE
PROFESSIONNEL
un choix d'avenir

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Pour tous les élèves de la voie professionnelle : une gratification pour les périodes de stage.
- Des moyens pour enseigner les savoirs fondamentaux en effectifs réduits.
- Un choix d'ateliers optionnels pour les élèves en fonction de leurs goûts et de leur motivation.
- Une prévention du décrochage renforcée pendant et après le lycée.
- Un accompagnement des élèves par des partenaires extérieurs pour mieux réussir leur insertion professionnelle.
- Un bureau des entreprises installé dans chaque lycée professionnel.
- Du mentorat pour les élèves.
- Un travail de transformation de l'offre de formation des lycées

LES OUVERTURES À LA RENTRÉE 2023

Dans le cadre de la mise en œuvre de la carte des formations professionnelles, il est prévu 25 ouvertures ou extensions de capacité d'accueil, dans des filières porteuses ou en tension :

- LP des Plaines du Nord à Grande Synthe
BTS Maintenance des systèmes option A Systèmes de production
FCIL Formation complémentaire d'initiative locale – Verkor
- LPO Valentine Labbé à La Madeleine : Bac pro - Accompagnement, soins et services à la personne
- LPO Hôtelier International de Lille : CAP Cuisine
- LP Léonard de Vinci à Trith St Léger : Bac pro Famille de métiers de l'alimentation
- LP Philippe Auguste à Bapaume : Bac pro Conducteur transport routier marchandises
- LP François Rabelais à Douai : Bac pro Famille de métiers de la relation clients
- LGT Alfred Kastler à Denain : BTS Conception des processus de réalisation de produits
- LP Pierre-Joseph Fontaine à Anzin : Bac pro Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation commerciale
- LP des vertes feuilles à Saint André Lez Lille : MC3 Sûreté des espaces ouverts au public
- LPO Guy Mollet à Arras : DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique
- LP Henri Senez à Hénin Beaumont : MC à Encadrement secteur sportif
- LPO du Val de Lys à Estaires : Bac Pro Famille de Métiers de l'Aéronautique
- LPO Charlotte Perriand à Genech : Bac pro Seconde
- LP Irène Joliot-Curie à OIGNIES / CARVIN : BTS Economie Sociale et Familiale
- LP La Peupleraie à Sallaumines : Bac pro Métiers de l'accueil
- LGT du Hainaut à Valenciennes : FCIL Véhicule d'époque
- Lycée Pays de Condé à Condé sur l'Escaut : FCIL Infographie
- LPO Hélène Boucher à Somain : Bac pro Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation commerciale
- LP EPID à Dunkerque : Bac pro Famille de métiers réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
- LGT EPID à Dunkerque : BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle
- LP Saint François d'Assise à Roubaix : Bac pro Famille de Métiers de la Sécurité
- Lycée privé La Salle à Lille : BTS Négociation et digitalisation de la relation client
- LPO Pablo Picasso à Avion : MC Aide à domicile
- LP Henri Senez à Hénin Beaumont : FCIL SNO

UNE GRATIFICATION DE STAGE POUR TOUS LES ÉLÈVES DU LYCÉE PROFESSIONNEL

À partir de la rentrée 2023, tous les élèves de la voie professionnelle bénéficieront d'une gratification pour les stages effectués dans le cadre de leur formation, qu'il s'agisse d'un diplôme professionnel ou d'une formation complémentaire d'initiative locale. Cette gratification, qui reconnaît l'engagement des jeunes dans leur formation et valorise les périodes passées en entreprise, sera versée après chaque période de formation en milieu professionnel.

Son montant est progressif :

- 50 € par semaine en première année de CAP ou en 2^{de} de baccalauréat professionnel ;
- 75 € en seconde année de CAP ou en 1^{re} de baccalauréat professionnel ;
- 100 € en terminale de baccalauréat professionnel.

Un élève de lycée professionnel pourra donc recevoir jusqu'à 2 100 € de gratification sur un cycle de trois années de formation en baccalauréat professionnel.

Le projet baptisé «chef d'œuvre en bassin» qui s'est déroulé sur le bassin 12 (Béthune-Bruay) a associé l'an dernier 8 LP et LPO autour de la valorisation du chef d'œuvre qui est un axe fort de la transformation de la voie professionnelle. Lors d'une journée, le 13 avril 2023, les collégiens d'une dizaine d'établissements et les élèves de prépa métiers sont venus découvrir les chefs d'œuvre proposés par les élèves de lycées professionnels. Ce projet a pour ambition de valoriser la voie professionnelle - et de montrer plus avant ce qui se fait concrètement en LP. Les collégiens ont ainsi pu découvrir des projets qui donnent du sens aux filières professionnelles - réalisations concrètes travaillées sur deux ans à partir de la 1ère en BAC PRO, et sur les deux années pour le CAP. Une particularité de cette journée à relever puisque ce sont les élèves de LP qui présentent eux-mêmes leurs chefs d'œuvre. Cette action a mobilisé plus de 230 collégiens. Elle sera reconduite en 2023-2024 et élargie à d'autres territoires.

UN BUREAU DES ENTREPRISES DANS CHAQUE LYCÉE PROFESSIONNEL

La rentrée scolaire 2023 s'engage sous le signe de partenariats et d'une relation entre l'École et l'entreprise renforcés.

Ainsi, un bureau des entreprises, piloté par un coordinateur, est désormais installé dans chaque lycée professionnel ou lycée polyvalent.

Il répond au besoin d'organisation et de développement de partenariats avec les acteurs professionnels.

Il s'agit d'un lieu unique au profit de l'ensemble des publics accueillis dans le lycée : élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle continue. Ce bureau est également un point d'accueil pour tous les partenaires extérieurs permettant de faciliter le développement d'actions conjointes.

L'académie recrute actuellement 96 coordinateurs.

RIPREE

Afin de dynamiser les relations école-entreprise, l'Académie de Lille s'est dotée en 2018-2019 d'une nouvelle personne ressource au sein des EPLE. 450 Référents pour l'Insertion Professionnelle et la Relation École Entreprise (RIPRÉE) ont ainsi pu être désignés au sein des établissements scolaires du second degré.

Les RIPRÉE, en lien avec l'Animateur du Comité Local Ecole Entreprise de leur bassin, ont pour mission de :

- Développer les partenariats entre leur établissement et le monde économique,
- Faciliter la mise en œuvre des actions école-entreprise et leur recensement,
- Participer, en lien avec le psychologue de l'Éducation nationale, à la mise en œuvre du volet « information sur les métiers » du « programme pluriannuel d'orientation » de l'établissement,
- Ils sont également les référents de la région dans l'exercice de sa nouvelle compétence en matière d'information sur les métiers.

Leur action se trouvera renforcée en cette rentrée 2023 par l'arrivée de responsables du bureau des entreprises dans les lycées professionnels et polyvalents.

PACTE ÉDUCATIF DUNKERQUOIS

Signature du pacte éducatif Dunkerquois

Le pacte éducatif du dunkerquois a été signé le 6 septembre 2022 par le préfet de région, la rectrice de région académique, les représentants des collectivités territoriales (Communauté urbaine de Dunkerque, Région, département du Nord), l'Université littoral Côte d'Opale (ULCO), la CCI ainsi que de grands acteurs économiques (EDF et Arcelor Mittal).

La mise en œuvre du pacte : des ouvertures de formations

En cette rentrée 2023, les formations suivantes ouvrent ou voient leurs capacités augmenter :

- Ouverture du BTS MSP (maintenance) à Grande-Synthe
- Ouverture de la FCIL «Verkor» dans le même établissement (maintenance)
- Projet en cours de construction d'un Bac Pro en 1 an en apprentissage avec EDF, toujours sur la maintenance, formation la plus en tension actuellement, avec coloration «nucléaire».
- EPID : augmentation de capacité en bac pro chaudronnerie, 2de famille de métiers REMI et ouverture du BTS CRCI.
- Elles permettront d'apporter de nouvelles réponses aux besoins des territoires. Cependant, la priorité reste de s'assurer de leur attractivité auprès des différents publics.

Pour la rentrée 2024, 16 demandes d'ouverture sur Dunkerque ont été sollicitées sur la région académique dans les domaines d'opérateur logistique, de maintenance des véhicules, de chaudronnerie industrielle, de maintenance des systèmes connectés. Ces demandes seront étudiées, de septembre à janvier prochains, avec les services du Conseil régional et les partenaires locaux, en particulier dans le cadre des SPEL, puis dans les instances de dialogue social.

Depuis l'année dernière, un réel effort est porté sur les filières de la maintenance, du BTP, des métiers de la transition énergétique et numérique, de la sécurité pour les conforter ou essayer de maintenir l'offre en dépit d'un défaut d'attractivité. Cet engagement repose sur une approche à la fois sectorielle et territoriale qui a pris la forme sur le Dunkerquois d'un pacte éducatif signé avec l'ensemble des collectivités publiques et des branches professionnelles concernées qui engage l'éducation nationale dans une démarche de transformation de l'offre de formation.



6. DES PERSONNELS REVALORISES ET RECONNUS POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC

REVALORISER

les rémunérations

DES ENSEIGNANTS

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Des revalorisations salariales sans condition d'au moins 125 € nets par mois (158 € en moyenne) et des perspectives de carrière améliorées pour les enseignants exerçant dans les 1er et 2d degrés et les personnels d'éducation et d'orientation.
- Dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires et attractives rémunérées 1 250 € bruts par an et par mission (1 131 € nets) proposées aux enseignants volontaires.

UNE REVALORISATION SANS CONDITION POUR TOUS LES ENSEIGNANTS

En septembre 2023, l'ensemble des professeurs bénéficient d'une hausse inconditionnelle de leur rémunération, quels que soient leur statut (titulaire, contractuel ou stagiaire), leur corps ou leur ancienneté. Pour reconnaître l'importance et la charge des missions d'accompagnement et d'orientation, le montant de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae), versée aux enseignants du 1er degré, et de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), attribuée aux enseignants du 2d degré, est doublé pour atteindre 2 550 € bruts par an. Tous les professeurs verront leur rémunération augmenter d'au moins 125 € nets par mois. Pour les enseignants ayant une à dix années d'ancienneté, ces revalorisations atteindront de 174 à 251 € nets par mois dans le 1er degré afin de renforcer l'attractivité du métier, notamment en début de carrière. Pour reconnaître leur engagement et leur place dans la communauté éducative, les professeurs documentalistes verront leur indemnité de sujétions particulières également relevée à 2 550 € bruts par an, contre 1 000 € actuellement.

Par ailleurs, en complément du doublement des primes statutaires, la prime d'attractivité est revalorisée pendant les quinze premières années de carrière (jusqu'à l'échelon 7 inclus). Ainsi, comme le président de la République s'y était engagé, tous les professeurs titulaires, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale commenceront désormais leur carrière avec une rémunération supérieure à 2 000 € nets par mois. Pour les professeurs néo-titulaires, elle atteindra 2 102 € nets et même 2 466 € nets pour les professeurs titulaires débutant en REP+. De plus, la prime d'attractivité est étendue aux professeurs stagiaires, ce qui leur permet de bénéficier d'une hausse de rémunération d'au moins 181 € nets par mois (pour un plein temps devant élève).

Enfin, les enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale bénéficient,

au même titre que les autres agents publics, de mesures générales en faveur du pouvoir d'achat :

- hausse de la valeur du point d'indice de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023 ;
- prime exceptionnelle de pouvoir d'achat entre 300 et 800 € bruts pour les agents rémunérés jusqu'à 3 250 € bruts par mois ;
- relèvement de 50 % à 75 % de la prise en charge du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ET ATTRACTIVES POUR LES VOLONTAIRES

Dans le cadre du Pacte, des missions complémentaires et attractives sont proposées, à compter de la rentrée, aux professeurs volontaires. Ces missions ont pour but d'améliorer le service public de l'éducation pour la réussite des élèves, en répondant toujours mieux à leurs besoins et aux nécessités de fonctionnement des écoles et des établissements.

Un premier ensemble de missions porte sur :

- le remplacement de courte durée afin que les élèves bénéficient de l'ensemble des heures d'enseignement prévues à leur emploi du temps. L'heure supplémentaire sera rémunérée 69 € bruts à ce titre, soit six fois le Smic horaire.
- Le dispositif Devoirs faits, assurer du soutien renforcé auprès des élèves en difficulté et intervenir dans le cadre de sessions de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de 6e.

Un deuxième ensemble relève de missions exercées au titre de l'ensemble d'une année scolaire : accompagnement renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination de la découverte des métiers de la 5e à la 3e, accompagnement de projets pédagogiques innovants, etc.

Chaque mission fera l'objet d'une rémunération forfaitaire de 1 250 € bruts par an (1 131 € nets). Cette

rémunération bénéficiera des mesures de réduction de cotisations et d'exonération d'impôt sur le revenu déjà applicable aux heures supplémentaires et aux indemnités pour missions particulières dans le 2d degré.

À titre d'illustration, un enseignant à dix ans d'ancienneté volontaire pour une mission de remplacement de courte durée pourrait gagner 329 € nets par mois supplémentaires par rapport à la rentrée 2022 (349 € nets par mois à compter de janvier 2024). S'agissant du lycée professionnel, la rémunération des missions complémentaires pourra atteindre jusqu'à 7 500 € bruts par an (6 786 € nets). Par ailleurs, les professeurs principaux des classes de 1re et de terminale des lycées d'enseignement général et technologique et des classes de 2e année de CAP des lycées professionnels verront leur indemnité revalorisée (+ 467 € nets annuels) afin de reconnaître leur investissement dans des missions essentielles.

6.2

LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN EN SITUATION DE HANDICAP

UNE RÉMUNÉRATION REVALORISÉE

À la rentrée 2023, la rémunération moyenne des 130 000 accompagnants des élèves en situation de handicap sera revalorisée de 10 % à 13 % sous l'effet de plusieurs mesures.

La grille indiciaire est revalorisée : elle débute à l'indice majoré 366, soit 5 points au-dessus de l'indice minimum de traitement de la fonction publique, et rehausse les indices des autres échelons pour permettre une progression continue en fonction de l'expérience. Cette nouvelle grille conduit à des gains compris entre 5 et 15 points d'indice, en fonction des échelons.

- Une nouvelle indemnité de fonctions de 1529 € bruts par an est créée.
- L'indemnité versée aux AESH référents qui apportent un appui méthodologique et un soutien spécifique aux AESH nouvellement nommés est majorée de 10 %.
- La hausse de la valeur du point d'indice en juillet 2023.

UN PASSAGE PLUS RAPIDE EN CDI

Les AESH pourront également bénéficier d'un CDI après trois ans d'expérience en CDD, contre six ans auparavant, afin de mieux reconnaître leur rôle auprès des élèves.

UNE FORMATION RENFORCÉE POUR LES AESH

Pour accompagner l'ensemble des dispositifs inclusifs, l'académie continue de renforcer la formation continue de tous les personnels de la communauté éducative : enseignants et AESH. Le personnel est ainsi incité à valoriser leurs nouvelles compétences dans l'obtention d'un diplôme certifiant, le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques inclusives (CAPPEI).

RENFORCER LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

L'ESSENTIEL DU NATIONAL À LA RENTRÉE 2023

- Une nouvelle stratégie de ressources humaines.
- Un plan ambitieux de formation de la filière administrative.
- L'accès au télétravail pour les personnels des établissements scolaires.
- Une augmentation du budget en faveur du logement.

LA FORMATION AU SERVICE DE TOUS LES AGENTS

Les écoles académiques de la formation continue (EAFC) permettent d'installer durablement un lien entre la construction des parcours de carrière et la formation au cœur des services académiques. Les personnels peuvent ainsi acquérir de nouvelles compétences, mais aussi des certifications et des diplômes qui pourront être valorisés dans la suite de leur parcours professionnel. Un effort sera demandé aux rectorats pour proposer dès le premier trimestre un tiers de formations hors temps de face à face pédagogique afin de tendre vers 100 % d'ici la rentrée 2024. En complément de l'offre de formation destinée aux personnels enseignants, les personnels d'encadrement et administratifs de l'éducation nationale et les personnels de la jeunesse peuvent accéder à l'offre de la plateforme interministérielle Mentor. Par ailleurs, un plan ambitieux de formation de la filière administrative va être déployé à partir de la rentrée par les EAFC pour faire monter en compétences les agents administratifs, qui pourront ainsi répondre de façon plus rapide et personnalisée à l'ensemble des demandes des personnels.

UNE POLITIQUE ÉGALITÉ DIVERSITÉ AU PROFIT DES PERSONNELS

Les ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont obtenu en juin 2022 par l'AFNOR le label Alliance conjuguant, « Diversité » et « Égalité ». Cette association française de normalisation (AFNOR) décerne des labels qui attestent de l'exemplarité de la volonté d'une institution selon un strict cahier des charges. Le Label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes vise à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles. Le Label Diversité a pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir la diversité dans les secteurs public et privé.

Deux ans après l'audit initial, l'AFNOR réalise un audit de suivi dont le périmètre s'étend à trois académies Rennes,

Limoges et Lille qui sera étendu en 2025 à l'ensemble des académies.

Sont concernés pour notre académie le rectorat, les deux départements et 6 établissements dont 2 lycées, 2 collèges et 2 écoles représentatifs de la richesse de notre académie et de son dynamisme.

- Lycée Beaupré à Haubourdin
- LP Automobile Mongy à Marcq,
- Collège REP Paul Langevin d'Avion
- Collège REP+ Langevin- Wallon à Grenay et deux écoles

Cet audit est programmé en novembre 2023 afin de nous aider à évaluer collectivement nos actions en termes d'égalité professionnelle femmes hommes, égalité filles garçons et diversité.

L'objectif est d'apporter les aménagements nécessaires dans une démarche d'amélioration continue caractérisant notre projet académique construit autour de l'expression d'excellence inclusive pour nos élèves, nos personnels, nos personnels avec l'aide des parents de tous nos partenaires.



7. Conseil national de la refondation

116 projets financés

- Poursuite des remontées de projets de terrain afin d'inscrire la démarche Notre École, faisons-la ensemble dans la durée
- Mise en place de la réserve nationale du Fonds d'innovation pédagogique pour soutenir 30 projets à haut potentiel
- Soutien à l'animation et à la valorisation de la communauté des porteurs de projets dans l'ensemble du territoire.

NOTRE ÉCOLE, FAISONS LA ENSEMBLE

dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) Éducation, en octobre 2022, le dispositif « Notre École, faisons-la ensemble » s'est progressivement déployé dans toute l'académie. Il porte l'ambition de faire émerger, dans le cadre de concertations locales au sein des écoles, collèges et lycées, des initiatives de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Lancé par le Président de la République en septembre 2022 et basé sur la concertation, le principe de subsidiarité et la complémentarité entre l'échelon local et l'échelon national, le Conseil National de la Refondation (CNR) constitue « une nouvelle méthode pour construire ensemble et au plus près du terrain l'avenir de la France ».

Dans le cadre de la démarche « Notre école faisons-la ensemble ! », qui constitue le volet « éducation » du Conseil National de la Refondation, les équipes pédagogiques et éducatives volontaires sont invitées à se concerter avec les élèves, les parents, les collectivités territoriales et les partenaires de l'École, autour de 3 axes : la réussite des élèves, leur bien-être et la réduction des inégalités. Les projets pédagogiques élaborés à l'issue des concertations, peuvent être financés, partiellement ou entièrement, par un recours au fonds d'innovation pédagogique. Au niveau national, ce sont 500 millions d'euros qui sont engagés sur la durée du quinquennat.

BILAN D'ÉTAPE

Près de 900 écoles et établissements ont manifesté leur intérêt pour la démarche en 2022-2023.

573 projets déposés, dont 107 projets inter-établissements.

116 projets déjà validés bénéficiant à 21 219 élèves, dont :

- 18 projets inter-établissements
- 41,5% en éducation prioritaire
- 1 495 790 euros déjà engagés pour le 1er degré et 1 277 228 euros pour le second degré.

QUELQUES PROJETS

Lycée professionnel du Détroit à Calais

« un collectif agile au service du bien-être de l'excellence et de la réussite des élèves » Ce projet ouvre vers une conception renouvelée des pratiques disciplinaires permettant d'inscrire les élèves d'une manière plus prégnante dans le contexte des formations professionnelles. Ainsi un



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

laboratoire de créations, des tiers lieux classes par exemple ont été prévus. Ces aménagements des espaces s'accompagnent d'une réflexion forte autour des dimensions temporelles et émotionnelles des apprentissages pour favoriser le bien-être et la réussite des élèves de la voie pro.

Budget : 261 400 €

École maternelle « Les tilleuls » à Maisnil les Ruitz.

« Bien-être à l'école pour bien apprendre ».

Ce projet vise à favoriser le bien-être à l'école pour améliorer les apprentissages, à développer les relations école/familles, à développer des pratiques éducatives propices à la réussite des élèves et à repenser les pratiques pédagogiques en lien avec les usages du numérique et l'aménagement des espaces.

Budget : 29 160 €

Groupe scolaire Talbot Prévert, à Tilloy les Mofflaines

« Aménagement d'un tiers-lieu : espace d'échanges et de culture de la maternelle au CM2 »

Ce projet vise à offrir un lieu adapté, inclusif, pour tous les élèves de la maternelle au CM2, à favoriser la coopération entre élèves, à renforcer le lien école/familles afin de fédérer une communauté éducative, à garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour chaque élève et à développer les usages du numérique éducatif.

Budget : 26 772 €

École Les Moulins à Lille

« Réussite des élèves »

Basé sur une concertation large, le projet vise en plus de la réussite des élèves, le renforcement du climat de confiance école-familles afin de renforcer l'implication des parents au sein de l'école dans des actions complémentaires aux apprentissages fondamentaux scolaires ainsi que dans des actions liées aux Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle menés dans l'école.

Budget : 13 492 €

Collège Jacques Prévert à Caudry

« Podcasts, fluence et écriture »

Le collège propose de former une classe de 4ème à la conception de podcasts hébergés par un audioblog. Aux enseignements quotidiens s'ajoutent des interventions extérieures : orthophonistes, directeur de radio, ESJ, journaliste. Les élèves deviennent formateurs et le projet est exporté aux autres classes, ce qui permet d'élargir progressivement les thèmes des podcasts : participation à des actions culturelles comme Lire la ville, vivre en 14/18, collège au cinéma, la mini entreprise, etc. Les podcasts permettront aussi de dynamiser la liaison école/collège et le collège pourra travailler en partenariat avec les parents et les réseaux locaux.

Budget : 23 700 €

ac-lille.fr